

**École Nationale Vétérinaire de Toulouse
23 chemin des Capelles - 31076 TOULOUSE cedex 3**

MARCHÉ DE TRAVAUX NÉGOCIÉ N° 09-86

CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE L 3

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Ordonnateur : Monsieur le Directeur de l'ENVT

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur l'Agent comptable de l'École vétérinaire de Toulouse

**Date limite de remise des candidatures : Lundi 04/01/2010 à
12h00**

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	MAÎTRISE D’OUVRAGE, LIEU D’EXÉCUTION	3
ARTICLE 2.	MAÎTRISE D’ŒUVRE.....	3
ARTICLE 3.	STRUCTURE DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 4.	ALLOTISSEMENT.....	3
ARTICLE 5.	PRIX DU MARCHÉ	3
ARTICLE 6.	VARIANTES.....	3
ARTICLE 7.	OPTIONS	3
ARTICLE 8.	GROUPEMENT	4
ARTICLE 9.	DÉLAI DE MODIFICATION DU DCE.....	4
ARTICLE 10.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
ARTICLE 11.	DURÉE D’EXÉCUTION.....	4
ARTICLE 12.	CONDITIONS FINANCIÈRES	4
ARTICLE 13.	PRÉSENTATION DES CANDIDATURES.....	4
ARTICLE 14.	RÉCEPTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION	5
ARTICLE 15.	TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE.....	5
ARTICLE 16.	SÉLECTION DES CANDIDATURES	5
ARTICLE 17.	INVITATION À PRÉSENTER UNE OFFRE.....	5
ARTICLE 18.	VISITE DU SITE.....	5
ARTICLE 19.	CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 20.	SÉLECTION DES OFFRES	6
	A) VALEUR TECHNIQUE SUR 70.....	6
	B) PRIX SUR 30	7
ARTICLE 21.	NÉGOCIATION.....	7
ARTICLE 22.	REMISE DES OFFRES FINALES.....	7
ARTICLE 23.	ATTRIBUTION.....	7
ARTICLE 24.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :	8

ARTICLE 1. MAÎTRISE D'OUVRAGE, LIEU D'EXÉCUTION

Les travaux seront effectués sur le site de l'ENVT.

École Nationale Vétérinaire de Toulouse

23 Chemin des Capelles

BP 87614

31076 TOULOUSE cedex 3

Tél. : 05 61 19 38 00 - Fax : 05 61 19 39 93

Pour l'exécution des marchés l'ENVT s'appuie sur les services suivants :

Chef de Projet, Responsable Technique M Stéphane Brabant et M Alain Vigno

s.brabant@envt.fr

Tél : 05.61.19.32.39 - Fax : 05.61.19.39.60

Responsable du service achats M Charly Justaut

achats@envt.fr

Tél : 05.61.19.39.79- Fax : 05.61.19.39.60

ARTICLE 2. MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre est chargé d'une mission de base au sens des décrets d'application de la loi MOP.

Philippe Cazabon Architecture

30 Rue des Chalets

31000 TOULOUSE

Tél : 05.62.73.39.83 - Fax : 05.62.73.39.84

ARTICLE 3. STRUCTURE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est un marché de travaux négocié au sens de l'article 35.I.5 du code des marchés publics

ARTICLE 4. ALLOTISSEMENT

Le marché comprend 10 lots.

- | | |
|----|--|
| 1 | GROS ŒUVRE VRD |
| 2 | CHARPENTE MÉTALLIQUE |
| 3 | MENUISERIES extérieures |
| 4 | DOUBLAGE CLOISONS FAUX PLAFOND |
| 5 | PEINTURE / REVÊTEMENT DE SOL |
| 6 | PLOMBERIE |
| 7 | CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION |
| 8 | ÉLECTRICITÉ |
| 9 | AUTOCLAVE |
| 10 | SYSTÈME DE DÉCONTAMINATION DES EFFLUENTS |

ARTICLE 5. PRIX DU MARCHÉ

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.

ARTICLE 6. VARIANTES

Les variantes ne sont pas admises.

ARTICLE 7. OPTIONS

Des options sont proposées pour les lots 3 et 4 exclusivement.

ARTICLE 8. GROUPEMENT

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En application de l'article 51 VI du CMP, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

En application de l'article 51 VII du CMP, si le marché est attribué à un groupement celui-ci est tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

ARTICLE 9. DÉLAI DE MODIFICATION DU DCE

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les modifications mineures seront adaptées lors de chaque négociation sans remettre en cause le CCTP initialement transmis.

ARTICLE 10. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours pour chaque offre. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 11. DURÉE D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution du présent marché de travaux est fixé à **36 semaines, période de préparation comprise.**

ARTICLE 12. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions de paiement sont celles de la comptabilité publique.

Imputation : BOP 309, action 06 (article d'exécution 15)

ARTICLE 13. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dans un pli fermé.

Une enveloppe cachetée qui portera les mentions suivantes :

« **Marché de travaux négocié N° 09-86** »

« **NORIA** »

Construction d'un laboratoire L3

« **NOM DE L'ENTREPRISE** »

« **LOT N° xxxxx** »

Cette enveloppe contiendra la candidature :

- 1) DC4 (de préférence) ou lettre de candidature
- 2) DC5 (de préférence) sinon tous les documents utiles.
- 3) Description précise des moyens susceptibles d'être mis en œuvre (bureau d'étude, qualifications, expérience, CV)
- 4) Notice succincte sur la capacité du candidat à prendre en compte la notion de développement durable.
- 5) Annexe 1 : Liste des références similaires exécutées les 3 dernières années selon le modèle joint. Les informations demandées serviront à classer les candidats en vue de la sélection. Le document annexe 1 fourni est recommandé.
- 6) Annexe 2 : fiche détaillée des références similaires principales durant les 3 dernières années (maximum 5)
Le document annexe 1 fourni est recommandé.

L'utilisation des documents préconisés par le ministère des finances et ceux proposés par l'ENVT permet un meilleur classement. Il est demandé aux candidats d'éviter les reliures et classeurs rendant difficile l'archivage électronique pratiqué par l'ENVT.

ARTICLE 14. RÉCEPTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Les candidats disposent des documents de la consultation (DCE) dès le stade de la candidature.

Le DCE peut être obtenu :

1) Par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation valant recommandé avec accusé de réception.

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_aXwzBOWouh

2) Au format papier après demande écrite à :

École Nationale Vétérinaire de Toulouse
Service achats
23 Chemin des Capelles
31076 TOULOUSE
Tél. : 05 61 19 38 00- Fax : 05 61 19 39 93

ARTICLE 15. TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE

Les transmissions électroniques devront comprendre exactement les mêmes informations et les mêmes documents que ceux contenus dans la formule papier.

Les candidats peuvent transmettre leur candidature et leur offre sous les deux formes simultanément : une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Pour être prise en compte cette copie de sauvegarde devra être parvenue dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « **copie de sauvegarde** ». Cette copie ne sera ouverte que dans les cas prévus, à savoir si un programme malveillant est détecté dans la réponse électronique ou si le pouvoir adjudicateur n'a pu l'ouvrir ou encore si celle-ci n'est pas parvenue dans les délais.

Si la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, elle sera détruite par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 16. SÉLECTION DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures est effectuée au vu des documents fournis dans le dossier.

Les critères de sélection et leur pondération sont les suivants :

50% Capacité de l'entreprise à effectuer le chantier en fonction de son importance et des qualifications des personnes présentées. (DC5)

50% Expérience de constructions similaires, en enseignement supérieur, de laboratoires équivalents. (annexe 1 et 2) pour les lots 4,6,7,8,9 et 10, la moitié de cette note est consacré à la présence d'un bureau d'étude interne au candidat.

Une liste de classement est effectuée par la commission prévue à cet effet.

ARTICLE 17. INVITATION À PRÉSENTER UNE OFFRE

Après classement des candidatures, les premières de chaque lot sont invitées à présenter une offre, 3 au minimum.

Le dépôt des offres s'effectue selon les mêmes procédures que pour les candidatures, les candidats obtiennent les modalités et dates en même temps que l'invitation. Les candidats non sélectionnés seront informés en même temps. La date prévisionnelle de remise des offres est fixée au 03/02/10

ARTICLE 18. VISITE DU SITE

Des visites du site sont organisées le 17/01/10 pour le Lot N°1

Les candidats prennent rendez-vous avec le chef de projet. À l'issue ils obtiennent un certificat de visite.

ARTICLE 19. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dans un pli fermé.

Une enveloppe cachetée qui portera les mentions suivantes :

« Marché de travaux négocié N° 09-86 »
« NORIA »
Construction d'un laboratoire L3
« NOM DE L'ENTREPRISE »
« LOT N° xxxxx »

Cette enveloppe contiendra l'offre :

- 1) Acte d'engagement
- 2) Description du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- 3) Descriptif détaillé
- 4) Mémoire technique
- 5) proposition de Planning détaillé
- 6) note sur la prise en compte de développement durable.

L'utilisation des documents préconisés par le ministère des finances et ceux proposés par l'ENVV permet un meilleur classement. Il est demandé aux candidats d'éviter les reliures et classeurs rendant difficile l'archivage électronique pratiqué par l'ENVV.

- 1) Par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation valant recommandé avec accusé de réception.

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_aXwzBOWouh

- 2) Au format papier après demande écrite à :

École Nationale Vétérinaire de Toulouse
Service achats
23 Chemin des Capelles
31076 TOULOUSE
Tél. : 05 61 19 38 00- Fax : 05 61 19 39 93

ARTICLE 20. SÉLECTION DES OFFRES

Chacun des critères énoncés se verra attribuer une note variant de 1 à 10. L'échelle de notation sera proportionnelle aux offres enregistrées éventuellement complétées au cours des négociations. La meilleure appréciation ne pouvant dépasser 10 la plus basse ne pouvant être inférieure à 1. Cette note sera ensuite multipliée par le coefficient de pondération qui est associé à chacun des critères.

Les propositions chiffrées seront évaluées en points selon la méthodologie suivante :

(Meilleure offre/ Offre considérée) X pondération

(Meilleur délai en semaine/offre considérée) X pondération

Les valeurs techniques seront notées en fonction des propositions d'amélioration possible par les candidats, de la description précise des travaux envisagés, du mode opératoire décrit, de la cohérence du planning, d'une approche du coût global d'acquisition.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

- a) Valeur technique sur 70

	Très Bon / Complet	Assez Bon	Insuffisant	Non Fourni
Qualité mémoire / 25	25	15	10	0
Performances techniques / 20 :				
Provenance des fournitures / 10	10	7	4	0
Fiches techniques / 10	10	7	4	0
Méthode chantier / 25 :				
Moyens humains et matériels / 5	5	3	1	0
Organisation spécifique chantier / 5	5	3	1	0
Planning d'exécution / 5	5	3	1	0
Méthodologie et gestion déchets / 5	5	3	1	0
Hygiène et sécurité chantier / 5	5	3	1	0
Certificat de visite sur site / 10	10	-	-	0

Composition mémoire technique :

- Informations générales
- Documentations et fiches techniques
- Provenance des fournitures
- Moyens et mises en œuvre (humain et matériel) pour la réalisation des travaux
- Organisation spécifique du chantier (Responsable, organisation, composition de l'équipe)
- Planning détaillé indiquant les délais : de préparation ; fabrication ; réalisation.
- Méthodologie et gestion des déchets
- Hygiène et sécurité du chantier

b) Prix sur 30

Le maître d'œuvre calcule la note attribué à l'entreprise de la manière suivante :

$$Note = 30 \times \frac{\text{montant de l'offre la moins disante}}{\text{montant de l'offre analysée}}$$

ARTICLE 21. NÉGOCIATION

Elle se déroule à l'administration de l'ENVT dans une salle qui sera définie lors de l'invitation. Elle ne dépasse pas 1 Heure. La période prévisionnelle pour cette négociation est fixée du 31/01/10 au 03/02/10

L'ENVT se réserve le droit de convoquer à nouveau tous les candidats d'un lot si des compléments doivent être apportés.

L'ENVT se réserve le droit, en cours de négociation, d'éliminer les candidats qui seraient trop éloignés de la compétition.

ARTICLE 22. REMISE DES OFFRES FINALES

L'ENVT fixera lors du dernier entretien la date finale de remise des dernières offres qui seront jugées selon les mêmes critères que l'offre initiale. La date prévisionnelle retenue pour l'offre finale est fixée au 09/02/10

Cependant certaines précisions pourront être transmises par écrit à une date qui sera précisée au cours de la négociation et qui sera la même pour tous les candidats.

ARTICLE 23. ATTRIBUTION

Après réception des offres et analyse, un des candidats sera pressenti. Les autres candidats dont l'offre aura été rejetée recevront une notification argumentée de rejet.

10 jours après cette notification, le marché sera signé avec le prestataire initialement pressenti qui deviendra le titulaire. La date prévisible de la décision est fixée au 10/03/10, la signature du marché au 21/03/10

ARTICLE 24. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Renseignements administratifs et techniques :

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés seulement s'ils sont formulés par écrit à :

Par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation valant recommandé avec accusé de réception.

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_aXwzB0Wouh

Ou au format papier :

École Nationale Vétérinaire de Toulouse
Service achats
23 Chemin des Capelles
31076 TOULOUSE
Tél. : 05 61 19 38 00- Fax : 05 61 19 39 93

Renseignements Administratifs : Service Achats. Mail : achats@envt.fr

Renseignements techniques : service technique. Mail : servtech@envt.fr

Fait à Toulouse
Le Pouvoir Adjudicateur,
Monsieur A MILON